

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havaux, rue J.-J. Rousseau, 1
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h41	5h19	PARIS. — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	5h25	7h	5h	5h	7h	5h	5h
Mercuès. —	5 28	12 47	5 55	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44	BORDEAUX. —	10 30	10 30	Fumel. —	7 37	9 37	5 37	8 1	5 37	5 37	8 1	5 37	5 37
Parnac. —	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Départ.	7h49	3h 3	PÉRIGUEUX. —	6 50	1 45	Soturac Touzac. —	7 50	9 49	5 53	8 25	6 7	6 7	8 25	6 7	6 7
Luzech. —	5 53	1 20	6 16	PÉRIGUEUX. — Arrivée.	10 58	5 46	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	Duravel. —	8 2	9 57	6 7	8 23	6 7	6 7	8 23	6 7	6 7
Castellfranc. —	6 10	1 43	6 37	BORDEAUX. —	3 28	6 49	RODEZ. —	9 34	—	Puy-l'Evêque. —	8 11	10 6	6 20	8 34	6 20	6 20	8 34	6 20	6 20
Puy-l'Evêque. —	6 24	2	6 49	AURILLAC. —	9 42	—	AGEN. — Départ.	5h50	2h	Castellfranc. —	8 30	10 20	6 43	8 55	6 43	6 43	8 55	6 43	6 43
Duravel. —	6 36	2 14	6 58	VIERZON. —	7 15	12 42	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	Luzech. —	8 44	10 32	7 2	9 1	7 2	7 2	9 1	7 2	7 2
Soturac Touzac. —	6 47	2 27	7 7	PARIS. — Arrivée.	12 39	4 39	—	—	—	Parnac. —	8 55	10 41	7 18	9 15	7 18	7 18	9 15	7 18	7 18
Fumel. —	7 1	2 44	7 19	—	—	—	—	—	—	Mercuès. —	9 7	10 52	7 35	9 26	7 35	7 35	9 26	7 35	7 35
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26	—	—	—	—	—	—	Cahors. — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 48	7 54	7 54	9 48	7 54	7 54

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 19 août 1873.

La journée d'hier a été marquée par l'ouverture des conseils généraux. De toutes parts des dépêches arrivent donnant la constitution des bureaux. L'opinion publique s'empresse de supputer les voix données aux uns et aux autres et de chercher dans ces nominations de présidents une conséquence politique que, il faut le dire, elles n'ont pas toujours.

Malheureusement les renseignements arrivés jusqu'ici sont encore bien incomplets : on connaît à peu près tous les présidents, mais on ne connaît pas pour la plupart encore ce qu'il est intéressant et utile de savoir, c'est-à-dire l'opinion politique des élus, la manière dont leur candidature a été posée, la portée politique qu'elle peut avoir. Dans plusieurs conseils généraux, depuis longtemps ce sont toujours les mêmes présidents qui sont élus. L'opinion publique a cependant varié depuis : ces mêmes présidents ont été réélus parce qu'ils occupent dans leur pays une situation souvent considérable, parce qu'étant estimés on n'a pas voulu les faire descendre d'un fauteuil où ils se sont toujours bien tenus et parce qu'il y a souvent dans les départements de ces hommes assez considérés et assez en évidence pour être devenus en quelque sorte inféodés à une position. De telles nominations n'ont évidemment pas la signification que d'autres peuvent avoir.

L'on ne sait encore pas au juste dans quelles proportions les différents partis politiques sont représentés dans les bureaux des conseils généraux. Des renseignements sont demandés par le ministère de l'intérieur aux préfets afin de bien déterminer la portée de ces nominations. Ces renseignements venus, un travail sera dressé au ministère indiquant le nombre de voix obtenu par les conservateurs, le nombre de voix obtenu par le centre gauche et le nombre de voix obtenu par la gauche. Toutes les fractions politiques se trouvent ainsi réunies et divisées en trois groupes.

Le conseil général d'Oran ne se réunissant qu'en octobre, n'a pas nommé de bureau.

En Corse, il s'est passé un fait qui, s'il se produisait systématiquement, empêcherait la constitution d'un bureau. Le prince Napoléon était porté comme président du conseil ; son élection réunissait une indiscutable majorité : sur 29 votants, 28 voix furent données au prince, mais la minorité composée de légitimistes, d'orléanistes et de républicains, refusa de prendre part au vote et empêcha la constitution légale du bureau. Aucun désordre ni aucune manifestation n'a eu lieu en Corse.

Sur tous les points de la France, du reste, les sessions des Conseils généraux ont été ouvertes au milieu de la plus grande tranquillité.

Le Président de la République a présidé hier le conseil supérieur de l'armée.

Revue des Journaux

Presse.

Certains journaux annoncent depuis quelques jours que le gouvernement, d'accord avec la commission de permanence, prépare un plan de restauration monarchique, auquel la Chambre serait appelée à donner son assen-

timent dans un délai fort rapproché.

S'il faut en croire ces feuilles, M. le duc de Broglie serait le principal agent de la « conspiration royaliste. » et le maréchal-président de la République aspirerait au surnom de Monck, à défaut de celui de Washington, que M. Thiers a déjà obtenu de la bienveillance de MM. Gambetta, Barodet et Tolain.

Quelque absurdes que soient ces bruits, il n'est peut-être pas inutile de le réfuter.

M. le duc de Broglie a été porté aux affaires par une majorité conservatrice qui comprenait un certain nombre de républicains et le groupe bonapartiste tout entier. Il est le représentant de cette majorité, qui a donné à ses collègues et à lui, la mission de combattre la révolution et non point de restaurer la monarchie ou de consolider la République.

Les ministres du 24 mai sont gens d'honneur et de parole, ils ne failliront point à leur origine.

Ils n'ignorent pas que, sous un régime parlementaire, le conseil des ministres est le mandataire de la majorité qui lui a confié le pouvoir, et ils ne peuvent oublier que, pour avoir méconnu ce principe, M. Thiers s'est perdu lui-même, après avoir compromis les intérêts qu'il avait le devoir de sauvegarder.

Nous ne croyons pas toutefois que M. le maréchal de Mac-Mahon et M. le duc de Broglie demeurent indifférents au grand acte politique qui vient de s'accomplir à Frohsdorff.

Dans l'état d'épuisement où se trouve actuellement la France, tout homme de cœur, tout bon patriote doit saluer avec joie une réconciliation qui supprime un prétendant, un parti et par conséquent une cause de trouble et de discorde dans l'avenir.

Le rapprochement du comte de Chambord et des princes d'Orléans est, en effet, plus logique et surtout plus moral que ne l'était la fusion du centre gauche, de la gauche et des radicaux extrêmes sous l'inspiration de M. Thiers ; et l'union des représentants des deux branches de la Maison de France nous semble plus consolante que l'accolade posthume de l'infortuné Chaudey et de son assassin Ferré.

Que M. le duc de Broglie envisage avec satisfaction un événement qui donnera plus d'homogénéité à la majorité parlementaire et par conséquent facilitera la tâche du gouvernement, nul ne peut en douter ; mais, nous le répétons, il est resté complètement étranger aux négociations qui ont abouti à l'entrevue de Frohsdorff.

Le véritable auteur de la fusion, celui à qui les royalistes désormais unis doivent un tribut d'éternelle reconnaissance, c'est M. Thiers, et, après lui, M. Dufaure.

C'est en effet M. Dufaure, parlant au nom de M. Thiers, qui a mis l'Assemblée nationale en demeure de se prononcer à la rentrée des vacances sur la forme définitive du gouvernement ; c'est lui qui a jeté un défi à la majorité monarchiste, et l'a sommée de faire la royauté, faute de quoi il se chargeait d'installer la République.

En présence de cette injonction, les légitimistes et les orléanistes ont compris qu'ils ne pouvaient rester désunis ; qu'ils périraient infailliblement, s'ils opposaient une armée divisée à la coalition de toutes les fractions

républicaines et communalistes, et le péril commun les a rapprochés.

C'est le discours de M. Dufaure, ce sont les projets de lois constitutionnelles qui ont opéré ce miracle ; le gouvernement n'a eu qu'à se croiser les bras.

Et maintenant quel va être le rôle du cabinet ?

Ce rôle est des plus simples.

M. le duc de Broglie est et demeure le vice-président du ministère du 24 mai.

En cette qualité, il exécute les décisions de l'Assemblée nationale, et discute avec elle les propositions émanant de l'initiative parlementaire.

Au mois de novembre prochain, M. Dufaure proposera la proclamation de la République ; il est possible qu'un membre de la droite réclame de son côté, la restauration de la monarchie : le cabinet fera connaître son avis et l'Assemblée nationale l'appréciera.

Mais si la majorité conservatrice du 24 mai était remplacée, soit par une majorité purement républicaine, soit par une majorité purement royaliste, le ministère se retirerait sans aucun doute et solliciterait un nouveau mandat de la confiance du Parlement.

Soleil.

La presse républicaine fait un certain bruit autour de l'élection de M. Ballue, radical, au conseil général du Rhône. L'élection de M. Ballue est un succès modeste et prévu. Lyon est une des villes où il faut faire la part du feu. Avec une loi électorale qui accorde le droit de suffrage à tout individu résidant depuis six mois dans la commune, on se trouve, dans les centres importants, en présence d'une masse d'électeurs quasiment nés, qui votent *ab hoc et ab hac*. C'est ce que nous voyons notamment à Paris et à Lyon. L'élection de M. Ballue n'a donc rien qui soit extraordinaire.

M. Ballue a été élu d'ailleurs à une majorité peu considérable. Il a obtenu 2,313 voix contre le candidat conservateur, M. Piaton, qui en a réuni 1,181. Il convient de noter que la moitié des électeurs inscrits n'a pas pris part au vote. Ces abstentions n'appartiennent certainement pas au parti radical, qui voterait deux fois plutôt qu'une. On peut les réclamer, sans audace, pour le parti conservateur. Les abstentions additionnées des suffrages Piaton donnent la majorité du canton aux conservateurs. Ceux-ci auraient eu l'avantage au scrutin, s'ils avaient pris la peine de voter, puisque M. Piaton était soutenu par les monarchistes et les républicains modérés, et qu'il n'y avait pas de dissentiment dans leurs rangs. Mais il est plus agréable de se baigner à Charbonnière ou de manger des fraises à la île Barbe, que de porter son bulletin à la mairie, cette forte passion pour la chose publique qui distingue le conservateur, a permis au radical de l'emporter. Toutefois, il y a un petit progrès. Aux élections précédentes, les conservateurs n'avaient pas osé présenter des candidats. Cette fois, ils ont mis en avant M. Piaton. Il est vrai qu'ils ne l'ont pas soutenu.

Gazette de France.

M. Marcel Barthe et M. Edmond Turquet, deux des membres les plus en vue et les plus

remuants de la République conservatrice, viennent de publier des lettres que reproduisent et commentent les feuilles républicaines. Les deux députés se montrent plus inquiets, plus découragés même qu'ils ne voudraient le laisser paraître, de la tournure que semblent prendre les événements. La visite des princes d'Orléans à Frohsdorff, l'union aujourd'hui accomplie de tous les monarchistes ruine à jamais les combinaisons du petit groupe qui rêve l'utopie d'une République en dehors du radicalisme. Il est difficile, toutefois, de renoncer à une chimère.

Ce sont les hommes de la nuance de MM. Barthe et Turquet qui se sont chargés de démontrer, par les arguments les plus irrésistibles, l'impossibilité de fonder en France une république qui soit autre chose que le radicalisme ou la démagogie. Toute la politique du groupe auquel ils appartiennent a roulé sur le mot fameux de M. Thiers : LA RÉPUBLIQUE SERA CONSERVATRICE, OU ELLE NE SERA PAS.

Bien persuadés, et il était facile de l'être, qu'une telle république ne pouvait s'établir qu'en confiant à de tout autres mains qu'à celles des républicains le soin d'en fonder les assises, les républicains conservateurs ont eu recours à toutes les manœuvres, à toutes les combinaisons, à toutes les intrigues pour engager les monarchistes à se charger, malgré eux, du soin de faire une constitution républicaine. C'est ainsi que M. Thiers venait demander à la Chambre non de proclamer la République à titre de gouvernement définitif, mais d'organiser « le fait » en votant les trois ou quatre articles de constitution qui lui étaient indispensables pour pouvoir gouverner ; c'est ainsi qu'on a obtenu le projet de la commission des Trente.

On réclamait toutes ces concessions sous le prétexte perpétuel de calmer les exaltés, de désarmer les violents, d'adoucir les radicaux, de leur enlever du moins tout moyen d'agitation.

Les résultats de cette habileté se sont manifestés lors de la candidature Rémusat. On se rappelle quelle importance le gouvernement attachait au triomphe de la République conservatrice, personifiée en cette occasion par le ministre des affaires étrangères, M. Turquet ne peut l'avoir oublié, lui qui affirmait, dans une proclamation, que le succès de M. de Rémusat était nécessaire à l'avenir de la République.

M. Turquet ne se faisait alors aucune illusion sur la situation. Il comprenait très bien que la question même de la République conservatrice était posée dans cette élection. C'est en parfaite connaissance de cause qu'il prenait part à la bataille électorale engagée à Paris par les républicains conservateurs.

La réponse des électeurs a été cependant suffisamment claire ; jamais l'impossibilité de fonder une République conservatrice n'a été plus nettement démontrée. Aussi a-t-on peine à comprendre l'assurance qu'affecte aujourd'hui M. Turquet après cette défaite si décisive. Le pays, à qui l'élection de MM. Barodet, Ranc, Lockroy a fait comprendre où le menaient par leur aveuglement les républicains conservateurs, se tourne aujourd'hui vers la monarchie. Rien de plus naturel, M. Turquet persiste tout comme si ses amis avaient réussi dans

contre Couderc Jean-Joseph, et la confrontation avec les divers officiers publics qu'il avait employés, amena bientôt l'accusé à l'aveu de son crime.

Reconnu coupable sur toutes les questions par le jury qui admet les circonstances atténuantes, Couderc Jean-Joseph est condamné à sept ans de réclusion.

Ministère public : M. Valette, procureur de la République.

Défenseur : M^e Lagarrigue.

Les Chevaliers de la Nuit, ont reçu ce matin, au tribunal correctionnel, la juste récompense de leurs exploits. Deux, ont été condamnés à 1 an de prison, et les deux autres à 10 mois.

L'assassin de Marie Sartre, est arrivé ce matin à Cahors, par le train de onze heures, escorté de quatre gendarmes. Un omnibus, l'attendait dans la cour de la gare, il y est monté avec son escorte. Un groupe nombreux, où l'on remarquait beaucoup de femmes, a suivi le véhicule, jusqu'au Château du Roi, pouvant à peine contenir son indignation.

Distribution des Prix

DE L'ÉCOLE CHRÉTIENNE COMMUNALE DE CAHORS.

La distribution des prix de l'école communale de Cahors, a eu lieu mardi dernier, en présence de M. le général, M. le Secrétaire général, représentant M. le Préfet; de MM. Blaviel et Martin, vicaires généraux; des chefs d'administration, parmi lesquels on distinguait, MM. l'inspecteur d'académie, le président du tribunal, le procureur de la République, le colonel et le lieutenant-colonel du 88^e, avec un grand nombre d'officiers du régiment; beaucoup de prêtres; le commandant de gendarmerie, l'inspecteur primaire, le proviseur du lycée, etc., etc.

M. Reilhé, exerçant les fonctions de Maire, présidait cette fête, qu'avait bien voulu rehausser de leur présence, bon nombre de dames.

La cour de l'Établissement était décorée avec goût, les nombreux élèves de l'école, étaient placés en amphithéâtre, ce qui produisait un effet charmant.

L'affluence était plus grande que de coutume; aussi la cour, les galeries, tout était comble.

La fraîcheur de l'atmosphère se prêtait à merveille pour faire jouir agréablement des morceaux ravissants exécutés par la musique du 88^e et des chœurs gaiement enlevés par les élèves. L'auditoire a été constamment tenu en éveil, d'abord par un petit discours ou compliment, adressé à l'élite de l'assemblée, par un élève de l'école, qui s'est parfaitement acquitté de son rôle, puis par des dialogues amusants, débités et joués avec aisance et aplomb, et enfin par les discours de M. Blaviel et de M. Reilhé, président.

Les principaux lauréats qui ont mérité les prix d'honneur offerts par M. Reilhé, Monseigneur l'Evêque, M. de Flaujac, M. Blaviel, vicaire-général; M. Bessières, ancien maire, et le prix offert par M. Brassac, négociant, ancien élève des frères, sont les élèves :

- Jouffreau, Henri.
Couderc, Baptiste.
Lescale, Antoniu.
Pousson, Prosper.
St-Lary, Joseph.
Dô, Félix.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire l'excellent discours de M. Blaviel, vicaire-général :

Mes chers Enfants,

Vous êtes fiers de ces couronnes qui vont orner vos fronts; vous êtes heureux de ces succès, si pleins d'espérance pour l'avenir. Vous êtes-vous demandé à qui surtout vous devez le bienfait de cette éducation? qui surtout a droit au tribut de votre reconnaissance? — Eh bien! laissez-moi vous le dire : — Ce n'est pas inutile en ces jours où l'on rencontre tant d'aveuglement et tant d'ingratitude. — Vous devez ce bienfait à la religion — et, comprenez-le bien, et ne l'oubliez jamais — à la religion de la crèche et du calvaire, à la religion cimentée par le sang du divin Rédempteur et de tant de millions de martyrs, à l'Eglise son organe.

C'est à l'Eglise, à l'Eglise qui a reçu le droit, la puissance et le devoir d'enseigner tous les peuples, c'est à l'Eglise que vous êtes redevables de la connaissance de la vérité; c'est elle qui a mis la vérité à la portée des plus petits et des plus délaissés : En quatre mots clairs et précis, elle élève l'enfant à une hauteur, à une exactitude de science et de philosophie que n'atteignent jamais les plus illustres gé-

nies d'Athènes ni de Rome. Dès sa première leçon, elle dit clairement, sûrement, à l'enfant, d'où il vient, où il va, et la voie qu'il doit suivre pour atteindre la fin suprême, le suprême bonheur; et toute science véritable, que cet enfant, devenu homme, acquerra dans le cours de la vie, ne sera que le développement, le commentaire, la confirmation de cet enseignement si sublime et si simple; et toute science digne de ce nom, aboutira comme à sa fin et à son couronnement à ces lignes de la première page du catéchisme : « C'est Dieu qui m'a créé et mis au monde pour le connaître, l'aimer, le servir et par ce moyen obtenir la vie éternelle. »

Ah! s'ils voulaient étudier avec une attention sérieuse, avec des intentions droites et pures, ce petit livre mis entre nos mains par l'Eglise, et qu'ils ont prétendu bannir de nos écoles, nos plus déterminés adversaires reconnaîtraient l'inestimable valeur de cet abrégé si plein, si solide et si clair.

Mais, l'Eglise ne s'est pas contentée de dispenser abondamment le trésor dont elle a seule le dépôt authentique, la garde efficace et certaine, dès les temps les plus reculés, dès ses premières origines, elle a été jalouse de mettre à la portée de tous, les moyens destinés à faciliter la connaissance de la vérité. Pendant l'ère sanglante des persécutions, nous voyons l'existence dans chaque évêché d'une école à laquelle on donne pour cette raison, le nom d'Ecole épiscopale : L'anglican Bingham, le docte Thomassin et une foule d'autres auteurs ont mis ce point en lumière. A cette époque, les évêchés étaient bien plus nombreux que de nos jours, et le culte était beaucoup plus concentré dans les villes. Lorsque plus tard sont fondées des églises et érigées des paroisses dans les campagnes, on voit l'école apparaître à côté de l'Eglise et les écoles paroissiales naissent avec les paroisses.

Le concile de Raison, célébré au commencement du VI^e siècle, invoque l'exemple déjà ancien de l'Italie, pour remettre en mémoire aux prêtres des Gaules, l'obligation où ils sont d'élever et d'instruire la jeunesse. Combien d'autres conciles répétèrent, confirmèrent, étendirent ces prescriptions!

Et les pauvres sont ici, comme partout, l'objet spécial de la sollicitude de cette église qui, fidèle au souvenir de son origine, fut et sera toujours la véritable mère des pauvres et la seule puissance, capable de faire de la pauvreté un objet de culte et d'amour. « L'Eglise de Dieu, lisons-nous, dans le 18^e Canon du concile de Latran, réuni en 1179, l'Eglise de Dieu, comme une pieuse mère, est tenue de veiller à ce que les pauvres, qui ne trouvent pas dans la fortune de leurs parents des ressources suffisantes, ne soient point, pour cela, privés de la facilité d'apprendre et de faire des progrès dans les lettres et les sciences : C'est pourquoi nous ordonnons que dans toutes les églises cathédrales on pourvoie d'un bénéfice convenable un maître qui soit chargé d'enseigner gratuitement les clers de l'Eglise et tous les écoliers pauvres. »

Dans le VIII^e siècle, Théodulphe, évêque d'Orléans, aimé de Charlemagne pour son savoir et ses vertus, avait porté le décret suivant, qu'on retrouve reproduit, mot pour mot, dans les capitulaires ou règlements ecclésiastiques anglais de la même époque.

« Que les prêtres tiennent des écoles dans les bourgs et les campagnes; et si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses petits enfants pour leur faire étudier les lettres, qu'ils ne refusent pas de les recevoir et de les instruire, mais, qu'au contraire, ils les enseignent avec une parfaite charité, se souvenant qu'il a été écrit : « Ceux qui auront été savants brilleront comme les feux du firmament, et ceux qui en auront instruit plusieurs dans la voie de la justice, luiront comme des étoiles pendant toute l'éternité; et qu'en instruisant les enfants, ils n'exigent aucun salaire et ne reçoivent rien, excepté ce que les parents leur offriront volontairement, par affection et par reconnaissance. »

Mes chers enfants, lorsque vous entendrez accuser l'église de Dieu d'être l'ennemie des lumières, lorsque vous lirez qu'elle ne veut pas l'instruction du peuple — que n'entend-on pas, que ne lit-on pas aujourd'hui? — Vous vous souviendrez de la parole du divin maître : à fructibus eorum cognoscetis eos; vous comprendrez qu'il ne faut pas juger d'après la parole et la phrase, mais d'après les actes et les œuvres, et vous reconnaîtrez la véritable épouse du soleil de justice, de celui qui est la vraie lumière, illuminant tout homme venant au monde, de celui qui garantit de l'ignorance et de l'erreur quiconque marche docile à sa suite, dans cette église dont l'histoire est l'histoire de l'affranchissement des peuples du double joug de la servitude et de l'erreur; dans cette église qui parle bien, mais agit mieux encore; dans cette église qui nous montre ses écoles épiscopales, ses écoles paroissiales, les écoles de ses cathédrales, de ses abbayes, de ses couvents; dans cette église qui a couvert l'Europe de tant d'universités fameuses où des milliers et des milliers d'élèves allaient entendre les leçons de ces maîtres à jamais célèbres que, toujours, elle sut si bien susciter, encourager et former; et, où, grâce à la sollicitude de l'église et aux inspirations de la charité dont elle est le foyer, un si grand nombre de ces élèves trouvaient, avec les moyens de s'instruire, toutes les nécessités de la vie, dans ces innombrables collèges fondés pour l'entretien des pauvres écoliers. Dans quelle cité

ces souvenirs pourraient-ils être plus vivants que dans cette ville de Cahors?

Il y a peu de jours encore, à quelques pas d'ici, on nous disait, avec autant de savoir que d'éloquence, comment un grand pape, que notre cité s'enorgueillit d'avoir eu pour enfant, avait fondé une de ces universités dans cette ville de Cahors, si chère à son cœur; on nous parlait des maîtres illustres qui avaient distribué la bonne doctrine du haut de ces chaires autour desquelles se pressaient de si nombreux élèves; on nous racontait la fondation des collèges où la charité sacerdotale et chrétienne avait préparé le couvert et l'abri aux pauvres écoliers, venus de tant de lieux divers pour recueillir ces doctes leçons — et nous admirions la puissance de la foi et de la liberté, agissant sous l'impulsion de la charité, leur soutien et leur vie, dans cette concordie qui leur est si naturelle et si facile.

Et ces ordres célèbres, dont la plupart des fondateurs sont placés sur nos autels, ses somasques, ces clercs des écoles pies, ces doctrinaires, ces oratoriens, ces jésuites toujours persécutés et toujours au premier rang, toujours frappés et sans cesse renaissants et d'autres encore, dont les collèges et les établissements avaient rendu l'instruction si commune et si facile — d'où sortent-ils, d'où viennent-ils? — Notez bien ceci : dans notre France, avant 89, dans notre France alors de 24 millions d'habitants, le nombre des jeunes gens recevant l'enseignement secondaire, faisant leur latin, était plus grand qu'il y a 30 ans à peine. M. de Salvaudy, ministre de l'instruction publique, l'a constaté dans un rapport officiel.

Jusqu'au moment de la révolution, l'église était partout dans l'école, dans ces écoles dont elle avait couvert le sol : « Les régents, précepteurs, maîtres et maîtresses des petits villages, disait l'édit de 1693, — il y avait, donc, des écoles, même dans les petits villages — seront approuvés par les curés des paroisses ou autres ecclésiastiques qui ont le droit de le faire. »

C'est aux conciles que les rois empruntaient les meilleures dispositions de leurs ordonnances. « Nos derniers rois, écrivait en 1771 maître Guy de Rousseaud de la Combe, avocat au Parlement de Paris, ont réuni dans leurs ordonnances les dispositions de leurs prédécesseurs et celles des Conciles, et trouvant les écoles établies presque partout, ils ont veillé à en maintenir la discipline et à les rendre fréquentées. »

N'est-ce pas l'Eglise qui suscitait, réglait, entretenait ces écoles de charité si multipliées et si nombreuses que Daniel Jousse, conseiller au présidial d'Orléans pouvait écrire en 1769 : « Il y a ordinairement dans chaque paroisse deux écoles de charité pour les enfants pauvres : l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. »

Ai-je besoin, mes chers enfants, de vous dire d'où viennent ces maîtres que vous aimez, que vous respectez; ces maîtres qui, avec tant de dévouement et de zèle s'appliquent à vous instruire et à vous élever; vous savez à qui appartenait leur vénérable fondateur, vous savez sous quelle autorité il a placé cet institut qui, au moment où il fut emporté avec tant d'autres précieuses institutions, par la tourmente révolutionnaire, comptait déjà 4000 frères et 120 maisons. Aujourd'hui ils sont 11,000 et ils donnent l'éducation à 500,000 enfants. A quel prix? Le budget des communes peut le dire. Avec quel succès? Les concours ne cessent de le proclamer.

Ils viennent aussi de l'Eglise ces autres instituts qui, sous des noms et des costumes divers, mais sur le même modèle, dans le même esprit et avec les mêmes succès donnent leurs soins à tant de milliers d'enfants.

Et ces filles de saint Benoit, de sainte Claire, de sainte Angèle, de sainte Françoise, ces filles du et des Sacrés-Cœurs, ces filles de la Charité, du Calvaire, de la Miséricorde, de Jésus et tant d'autres, n'est-ce pas à l'Eglise que nous les devons?

Et ces maîtres et ces maîtresses laïques, eux-mêmes qui, en si grand nombre, se distinguent par leur dévouement et leurs succès; ces maîtres, ces maîtresses vraiment dignes de leur mission, prétendent-ils ne rien devoir à l'Eglise?... Non, non, ils n'ont pas songé à bannir Dieu de leurs écoles, ils n'ont pas cherché à repousser la direction de l'Eglise. C'est à Dieu qu'ils demandent force et secours; c'est à Dieu qu'ils demandent de bénir et de féconder leurs travaux; c'est de lui qu'ils attendent la récompense de leur pénible labeur. L'enseignement de l'Eglise est la base et la règle de leur enseignement, et pour eux, le Cathéchisme est la première et la plus importante leçon. Ils montrent fort bien que laïque et sans Dieu sont deux choses fort différentes, et que l'élève du séculier aussi bien que l'élève du religieux doit remercier l'Eglise s'il connaît le vrai, s'il sait aimer et pratiquer le bien.

Chers enfants, cette reconnaissance ne périra jamais dans vos cœurs; vous voudrez tous les jours donner à cette mère bénie des témoignages de votre immortelle gratitude. Vous savez ceux qui lui sont précieux, qu'elle désire surtout. Vous vous souviendrez des leçons qui vous furent données en son nom; vous en ferez la règle de vos esprits et de vos cœurs, de vos pensées et de vos actes. Fermes dans votre foi, généreux dans votre pratique, on vous verra partout et toujours chrétiens fidèles, enfants dociles, respectueux, pleins d'amour, plus tard citoyens soumis et dévoués, la force de la patrie, la consolation et le soutien de vos familles, la joie de l'Eglise.

Des examens pour l'admission au surnuméraire auront lieu le 9 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens, devront se présenter, sans délai, devant le Directeur, chef du service des Postes, du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Ce n'est pas M. Lacarrière, comme nous l'avions dit dans notre dernier numéro, mais bien M. l'abbé Lacroix, qui est nommé curé de Villesèque.

Il y a dans le département de l'Hérault une petite ville appelée Clermont-l'Hérault, laquelle possède un collège communal et un maire presque communal.

Ces jours derniers, le collège était en fête; il y avait distribution des prix, laquelle était présidée par M. le maire :

Or, les maires ont l'habitude de prononcer en pareille circonstance quelque discours sur n'importe quelle question; celui de Clermont n'eut garde d'y manquer, et voici en quels termes il s'exprima : « Notre France est grande, quoi qu'on en dise, et je rends ici hommage à l'homme illustre qui a hâté la libération du territoire, et qui a vu ses services si mal récompensés, par une Assemblée qui a la prétention de vouloir gouverner notre pays. »

Et plus loin : « Quoi qu'en pensent nos adversaires, nous arriverons à la république. »

On pourrait se demander à quel propos le maire de Clermont a mêlé à une fête scolaire l'éloge de « l'homme illustre qui... » Nous pourrions également lui demander compte de son inconvenante sortie contre l'Assemblée nationale. Nous devrions, enfin, nous étonner, peut-être, que le préfet de l'Hérault n'ait immédiatement frappé de suspension ce magistrat municipal, qui s'est permis de faire une conférence de politique radicale à de jeunes écoliers.

Nous nous bornerons à rappeler que ce maire d'aujourd'hui était maire de l'empire, et qu'alors il ne perdait une occasion de faire étalage de son zèle bonapartiste et de crier à tue tête : « Vive l'Empereur ! »

Cela suffit, n'est-ce pas, pour classer ce champion de la République ?

On lit dans l'Indépendant des Pyrénées :

« Une tentative de révolte a eu lieu jeudi dernier dans la prison de Pau. Une trentaine de prisonniers, détenus ou condamnés, surexcités par deux ou trois meneurs de la pire espèce, étaient parvenus, après avoir descélé un barreau d'une fenêtre, à s'introduire dans le chemin de ronde. Leur projet était de cerner le poste des soldats, de les désarmer et de se faire ouvrir les portes de la prison par la violence ou par l'intimidation.

« Avertis par un gardien, les soldats ont couru aux armes et, devant leur attitude énergique et résolue, soutenue par les employés de la prison ces malheureux se sont rendus et ont pu être réintégrés dans leurs cachots. »

Les journaux bordelais, dont l'opinion est intéressante à connaître pour notre département, se montrent très-satisfaits de la réconciliation des princes de la famille de Bourbon, à l'exception (bien entendu) des feuilles républicaines. Nous citerons notamment le Courrier de la Gironde, principal et courageux organe de l'ancien orléanisme, et la Province, publiée sous les inspirations de M. Johnston, député, zélé protestant, et chef de la première et de la plus riche maison de vins de la Gironde. On voit que les Bordelais se souviennent que le comte de Chambord a commencé par s'appeler le duc de Bordeaux.

Pour la chronique locale : A. Layton,

Bourse de Paris.

Paris, 20 Août 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente and values. Rente 3 p. % 57,80; 4 1/2 p. % 84,00; 5 p. % 92,00; 5 p. % 91,25.

Annonces

Nous trouvons dans l'*Abeille médicale* l'article suivant que nous croyons devoir reproduire et recommander à l'attention de nos lecteurs, en raison de son intérêt d'actualité :

« Le choléra, dont on redoutait cette année l'invasion, reste toujours à l'état de simple menace; mais on peut dire qu'il règne en ce moment à Paris et dans trop un grand nombre de localités une véritable épidémie de cholérisse et de diarrhées persistantes. Ce fait peut être vraisemblablement attribué aux températures anormales que nous venons de subir, mais il doit appeler l'attention sérieuse des médecins et du public. On sait combien est débilite l'action de la diarrhée, et à quel point les sujets atteints de cette affection donnent de prise aux épidémies de toute sorte. Il est donc de toute prudence de soigner ces accidents dès le début, et mieux encore de prendre toutes les précautions nécessaires pour les éviter. On peut dire tout d'abord que l'abus des froits et des boissons fraîches, ainsi que les refroidissements occasionnés par des vêtements trop légers, sont les causes prédominantes du mal dans le cas actuel. Indiquer la source du danger, c'est montrer les écueils à éviter.

« Dès les premiers symptômes de la diarrhée, il convient de porter une ceinture de flanelle et de prendre à chaque repas un ou deux grammes de sous-nitrate de bismuth ou mieux encore une ou deux cuillerées à bouche de *Charbon de Belloc*. Chacun connaît les remarquables propriétés absorbantes du charbon bien préparé et calciné dans certaines conditions. Nous ne saurions trop insister sur les qualités de ce médicament, dont l'usage, devenu populaire, ne présente du reste aucun danger, et dont l'effet est des plus rapides dans la plupart des affections de l'estomac et des intestins. L'Académie de médecine, en 1849,

lui donnait son approbation et engageait les médecins à le prescrire contre ces genres d'affections qui, au dire même de son rapport, « font trop souvent le désespoir des malades » et des médecins. »

« Il est presque inutile de dire que l'on devra s'abstenir de l'usage des fruits, des abus de table et de veille, de toute fatigue en général, et surtout des boissons glacées. L'eau de goudron est assurément la boisson que l'on doit préférer dans ce cas comme la plus hygiénique. Ses propriétés antiseptiques la désignent comme le meilleur adjuvant du charbon. On en prendra au repas avec le vin, et dans la journée où la soirée on la prendra pure. L'eau de goudron n'est pas désagréable à boire et se prépare facilement au moment du besoin au moyen du *Goudron de Guyot*, liqueur concentrée, que l'on trouve dans toutes les pharmacies, et dont il suffit de mettre une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant une bonne eau de goudron. De plus, cette boisson est économique à ce point qu'un flacon de goudron de Guyot du prix de deux francs peut servir à la préparation de dix à douze litres d'eau de goudron. Cela met loin des prix actuels du *bock* de bière et est meilleur pour la santé.

« En dehors des cas précités, l'eau de goudron est toujours une boisson fort hygiénique en toute saison et surtout en été; elle doit être spécialement recommandée aux personnes atteintes d'affection des bronches et des poumons. Il y a peu de temps encore, plusieurs de nos confrères de la presse médicale rapportaient les remarquables résultats obtenus chez les phthisiques par l'usage ordinaire et prolongé de l'eau de goudron. — « D. P. »

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales

de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalsçière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalsçière du Barry* et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, névroses, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure n° 69,924. Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne) le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que, depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande, que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalsçière.

cière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux, les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES, comtesse de GOURGUES
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalsçière* qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalsçière Chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 376 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Les pianos de PHILIPPE HERY, neveu et Co, PLEYEL, et autres facteurs renommés, sont loués à 12, 15 fr. par mois et au-dessus, chez J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, à Toulouse.

Grand abonnement à la lecture musicale.

Le DOMINO CLUB, valse nouvelle par Charles Ferlus, est le succès du jour. Maison ROUGET, 5, rue St-Pantaléon, TOULOUSE.

La *Chronique de St-Céré*, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, se vend à St-Céré au bureau de Bienfaisance, au profit des pauvres. Prix 50 cent., et 70 cent. par la poste. L'Académie vient d'admettre cet ouvrage au concours de l'année 1873.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Laytour

A céder de suite pour cause de départ

La LIBRAIRIE religieuse, classique et littéraire

DE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

Cette Maison qui a au moins 150 ans d'existence a été dirigée depuis 1833 par Calmette, père. Sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés, en font une des bonnes librairies de province. Cet établissement conviendrait à des jeunes gens actifs, qui voudraient y fonder un centre de commerce d'où l'on pourrait rayonner facilement et avec succès dans tout le pays.

Facilités pour le paiement. — Affaire sérieuse. Le vendeur traiterait en bloc ou en détail.

En vente à la même Librairie

- Questionnaire des examens du volontariat, d'après les programmes officiels, par BOURSIN. — 1 vol. in-18. 1 fr.»
- Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 1^{re} partie agriculture. — 1 vol. in-12. 2 fr.»
- Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 2^e partie Commerce. — 1 vol. in-12. 3 fr.»

Papeterie. — Commission en librairie.

Photographies du maréchal et de la maréchale de Mac-Mahon

• EDUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. EDUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDUARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviériens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez EDUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse

— Et dans les bureaux du Journal du Lot.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasaards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médailles et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Vierges et St-Joseph de toute grandeur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

AVIS IMPORTANT

JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse.

Préviens sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille :

JULHIA, fondeur

CAHORS

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

PHOSPHATE DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.



ENGRAIS RICHE DE BONDY

de la Compagnie Anglaise des Engrais

DOSAGE GARANTI 5 à 60/0 d'azote; 10 à 120/0 d'acide phosphorique assimilable

Prix : 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy

FACILITÉ DE PAIEMENT

M. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES GAUVIN

VEGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'étranger. Broc. et 1/2 Bte de 30 pil. : 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.